



# BULLETIN

## TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

*International Association of Machinists and Aerospace Workers  
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

### À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE STATUT D'EMPLOYEUR COMMUN AVITAILLEMENT DES AVIONS

Chers confrères,  
Chères consœurs,

Des turbulences sont à prévoir dans le secteur de l'avitaillement des avions.

L'AIM a demandé le statut d'employeur commun au Conseil canadien des relations industrielles dans une tentative de conserver des emplois dans le secteur de l'avitaillement des avions.

Aux aéroports de Toronto, de Montréal, d'Halifax et d'ailleurs sur la côte est, certains accords d'avitailleurs (mise à bord de carburant et parcs de stockage) avec le consortium de compagnies aériennes viendront à échéance à compter de mars 2015. Les employeurs et d'autres concurrents ont indiqué que le renouvellement de ces accords fera l'objet de demandes de propositions plus tard cette année. Il est possible que le consortium de compagnies aériennes tente d'inviter deux ou trois autres fournisseurs de services d'avitaillement à participer au processus, ce qui placerait nos membres dans la tourmente. Au lieu de réagir à ce qui s'est produit, l'AIM a choisi d'être proactive dans ses efforts de conservation des emplois de ses membres et de demander la reconnaissance du statut d'employeur commun cette semaine.

L'AIM avait déjà déposé une demande de reconnaissance du statut d'employeur commun il y a dix ans. Les parties (consortiums d'avitailleurs, Air Canada, Consolidated Aviation et d'autres) avaient alors conclu un pacte de stabilité à long terme échu depuis novembre 2013. Ce « pacte de stabilité » empêchait les compagnies aériennes de sabrer dans les salaires des membres en sous-traitant le travail à un nouveau fournisseur de services à des taux initiaux de niveau débutant. Si, durant la « période de stabilité », un nouveau fournisseur se voyait attribuer un contrat d'avitaillement, le pacte de stabilité s'appliquait au nouveau fournisseur, au même titre qu'une obligation du successeur.

Malheureusement, l'obligation du successeur ne s'applique généralement pas à la plupart des groupes de services lorsque des compagnies lancent une demande de propositions ou un appel d'offres pour des contrats de service. Sans la protection d'un « pacte de stabilité », nos membres travaillant dans l'avitaillement à Toronto, à Montréal, à Halifax et ailleurs sur la côte est sont exposés aux risques du processus de demandes de propositions/d'appels d'offres. Puisque le pacte de stabilité est échu, certains accords conclus avec des avitailleurs viennent à échéance à compter de mars 2015 et la menace que le consortium de compagnies aériennes tentent de lancer un appel d'offres pour le travail d'avitaillement actuellement effectué par nos membres a poussé le District 140 à retenir les services de conseillers juridiques pour les représenter dans ce dossier. Le District 140 tiendra ses membres informés des progrès dans ce dossier.

Syndicalement,

Mike Corrado, président général  
District des transports 140, AIMTA

MC\jmm\mb



**BULLETIN N° 040 – PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2014  
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079  
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252  
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707  
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)  
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)  
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)